MAZARS

CNPA - Comité National des Professions de l'Automobile

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

MAZARS

MAZARS

61, rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense Cedex
Tél. : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153 - Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie

CNPA - Conseil National des Professions de l'Automobile

Siège social : 50 rue Rouget de Lisle - 92150 Suresnes

Syndicat professionnel régi par les

Dispositions L.2131-1 et suivants du code du travail

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

CNPA - CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DE L'AUTOMOBILE

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat CNPA - Conseil National des Professions de l'Automobile relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons, en particulier, relevé le reclassement des fonds perçus au titre des secours du poste des « provisions pour risques et charges » au poste des « fonds dédiés ». Pour permettre une comparabilité des postes du passif entre les deux derniers exercices, le même reclassement a été réalisé au titre de l'exercice 2016.

Au sens de l'article L.2135-2 du code du travail, la SCI CA 74, la SCI des professionnels de l'automobile des pays de la Loire, l'association AFORPA, la SAS Calix et la SCI Maison de l'automobile sont contrôlées par votre syndicat. Il résulte de l'option pour la méthode B visée au-dit article que les rapports du commissaire aux comptes et les comptes annuels de ces cinq entités sont annexés aux états financiers 2017.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier National et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire puis par le Conseil de Surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

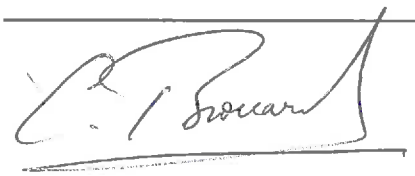
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 8 juin 2018

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



CYRILLE BROUARD

Bilan Actif

CNPA

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 15/05/18
Tenue de comp EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	766 406	555 645	210 761	270 123
Fonds commercial (1)				
Autres	3 577	3 577		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	31 446		31 446	31 446
Constructions	1 424 582	629 949	794 632	862 096
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 357	9 740	616	2 565
Autres	2 870 895	2 397 692	473 203	474 462
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	29 375		29 375	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations	7 365 338		7 365 338	7 403 185
Créances rattachées à des participations	47 847	10 000	37 847	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	231 233		231 233	231 906
Prêts	531 052		531 052	502 601
Autres	25 525		25 525	15 565
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	**13 337 631**	**3 606 603**	**9 731 027**	**9 793 949**
STOCKS ET EN-COURS	23 746		23 746	26 972
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	106 669		106 669	103 194
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	523 596	14 485	509 110	541 098
Autres créances	1 311 597		1 311 597	1 549 807
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 219 912		3 219 912	4 372 455
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	13 750 338		13 750 338	13 616 858
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	195 071		195 071	159 631
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	**19 130 928**	**14 485**	**19 116 443**	**20 370 014**
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**32 468 559**	**3 621 089**	**28 847 470**	**30 163 963**

(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an **2 012 882**

ENGAGEMENTS RECUS		
Legs nets à réaliser :		
Acceptés par les organes statutairement compétents		
Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		

© Sage

Bilan Passif

CNPA

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 15/05/18
Tenue de compte EURO

	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	19 774 595	19 774 595
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	1 769 997	(1 148 685)
Report à nouveau sur gestion propre	4 426 594	6 713 843
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	(1 391 019)	631 433
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs		
- Apports Prime de Fusion	648 584	141 042
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	**25 228 750**	**26 112 227**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	292 513	206 054
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**292 513**	**206 054**
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	698 076	664 443
TOTAL III FONDS DEDIES	**698 076**	**664 443**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	34 850	42 898
Emprunts et dettes financières diverses (3)	21 350	2 305
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	721 189	792 128
Dettes fiscales et sociales	1 608 358	2 160 956
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 863	
Autres dettes	100 242	181 252
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	140 277	1 700
TOTAL IV DETTES	**2 628 131**	**3 181 239**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**28 847 470**	**30 163 963**
(1) A plus d'un an **37 155** A moins d'un an **2 590 976**		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	**180**	**325**
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES	4 850 000	3 300 000

© Sage

Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 15/05/18
Tenue de compte EURO

CNPA

	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises	80 098	72 325
- Production vendue [biens et services]	2 130 371	2 158 814
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**2 210 470**	**2 231 139**
Dont à l'exportation :	108 788	186 467
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	3 474 081	3 394 140
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	4 865	233 736
- Cotisations	10 741 100	10 633 916
- Autres produits	73 237	150 132
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	**16 503 753**	**16 643 063**
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises	38 038	79 837
Variation de stocks		27
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	104 605	107 830
Variation de stocks	2 929	(5 597)
- Autres achats et charges externes	7 553 797	7 925 569
- Impôts, taxes et versements assimilés	900 218	959 212
- Salaires et traitements	6 286 492	6 467 709
- Charges sociales	3 070 129	3 134 936
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	311 525	266 227
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	8 356	10 389
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	120 092	43 817
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	10 199	8 272
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	**18 406 380**	**18 998 229**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**(1 902 626)**	**(2 355 166)**
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)	446 286	127 453
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	48 595	133 565
- Reprises sur provisions et transferts de charges		25 547
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	**494 881**	**286 565**
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions	4 144	
- Intérêts et charges assimilées (4)	445	37 526
- Différences négatives de change	214	
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	**4 802**	**37 526**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**490 078**	**249 040**

© Sage

	31/12/2017	31/12/2016
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**(1 412 548)**	**(2 106 127)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	68 013	237 788
- Sur opérations en capital	11 500	3 298 432
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	**79 513**	**3 536 220**
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion	34 271	308 853
- Sur opérations en capital	8 967	465 007
- Dotations aux amortissements et aux provisions		205
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	**43 238**	**774 065**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**36 275**	**2 762 155**
Impôts sur les bénéfices (VII)	14 745	24 596
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	**17 078 146**	**20 465 848**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	**18 469 165**	**19 834 415**
EXCEDENT OU DEFICIT	**(1 391 019)**	**631 433**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		

© Sage

Sommaire

1. Généralités 3
   1.1. Organisation du CNPA 3
   1.2. Evénements significatifs de l'exercice 3
   1.3. Evénements postérieurs à la clôture 3
   1.4. Variation du périmètre d'intégration 4
2. Principes – Règles et méthodes comptables 4-5
3. Notes sur le bilan 5
   3.1. Etat des immobilisations 5
   3.2. Etats des amortissements et provisions 5
   3.3. Etat des échéances des créances 6
   3.4. Détail des produits à recevoir 6
   3.5. Valeurs mobilières de placement 7
   3.6. Comptes de régularisation 7
   3.7. Fonds propres 7
   3.8. Provisions pour risques & charges et Fonds Dédiés 8
   3.9. Etat des échéances des dettes 9
   3.10. Etat des charges à payer 9
4. Notes sur le compte de résultat 10
   4.1. Produits d'exploitation 10
   4.2. Transferts de charges 10
   4.3. Résultat financier 10
   4.4. Résultat exceptionnel 10
   4.5. Impôts sur les sociétés 11
   4.6. Comptabilisation, présentation du CICE CITS 11
5. Autres informations 11
   5.1. Participations 11
   5.2. Engagements hors bilan 12
   5.3. Effectif 12
   5.4. Droit individuel à la formation 12
   5.5. Honoraires du commissaire aux comptes 12
   5.6. Information sur les Dirigeants 13

6. Informations spécifiques à l'activité de syndicat 13
6.1. Ressources 13-14
6.2. Contributions publiques de financement 14
6.3. Actions de solidarité 14
6.4. Contributions en nature 14
7. Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble 15-16

1. Généralités

Les informations qui suivent constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le total du bilan est de 28 847 470 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat déficitaire de (1 391 019 euros).

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

1.1. Organisation du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile est un Syndicat Professionnel représentant les principaux métiers du Secteur de l'Automobile.

Au sein d'une même entité juridique, ce syndicat professionnel comprend une structure Nationale, un secteur marchand et des structures régionales.

Les comptes annuels présentés regroupent les comptes de ces différentes structures.

1.2. Événements significatifs de l'exercice

Malgré un résultat net déficitaire d'un million trois cent quatre vingt onze mille dix neuf euros (1 391 019), nous constatons une amélioration du résultat d'exploitation de quatre cent cinquante deux mille cinq cent quarante euros (452 540) due à une politique de rationalisation des coûts de fonctionnement sur l'année et de maîtrise de la masse salariale avec un pilotage précis.

Une amélioration du résultat financier de deux cent quarante et un mille trente huit euros (241 038) s'explique principalement par un dividende de la SCI Maison de l'Automobile de quatre cents mille euros (400 000) comparé au dividende de 2016 de quatre vingt mille euros (80 000).

1.3. Événements postérieurs à la clôture

En ce qui concerne la cession entre la société EFFIA et le Conseil National des Professions de l'Automobile, un complément de prix est intervenu le 31 janvier 2018.

La chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France nous a confirmé par courrier le versement d'un complément de prix de cent quarante huit mille cent dix neuf euros (148 119,00). Le paiement a été effectué le 28 février 2018 sur notre banque pour le montant cité ci avant.

1.4. Variation du périmètre d'intégration

Une AGE du 20 décembre 2016 a approuvé la fusion entre le CNPA et la Fédération Nationale du FNCRM en date d'effet au 31 décembre 2016 à minuit, conséquence d'une intégration comptable dans nos livres au 1er janvier 2017.

La comptabilisation au 1er janvier 2017 s'inscrit dans nos livres ainsi décrits ci-après : Actifs pour 629 044 euros, Passif pour 110 908 euros, Prime de Fusion pour 518 136 euros. Dans l'exercice 2017 les ajustements d'écriture ont été comptabilisés pour une diminution de la Prime de Fusion de 10 594 euros. L'ensemble du bilan de FNCRM a été absorbé dans les comptes du CNPA.

Le solde définitif de notre Prime de Fusion FNCRM s'élève au 31 Décembre 2017 à 507 542 euros.

2. Principes – Règles et méthodes comptables

Le CNPA, en sa qualité de syndicat professionnel visé à l'article L.2132-2 du Code du travail, est tenu d'établir des comptes annuels selon les dispositions prévues par l'article L.2135-1 du Code du travail.

Les comptes ont été arrêtés en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, le règlement CRC 2009-10 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, ainsi que ses adaptations aux syndicats conformément au règlement n°99-01.

En fin d'exercice, les comptes réciproques entre les différentes structures internes du CNPA sont éliminés.

Les comptes du CNPA sont établis dans le respect des principes de prudence, d'indépendance et de continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La méthode du fait générateur pour l'enregistrement des cotisations est constituée par l 'encaissement effectif de la cotisation.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et en fonction des durées d'utilisation prévues suivantes :

Immobilisations incorporelles :
Logiciels : 1 an.

Immobilisations corporelles :
Agencements installations : 5 à 10 ans.
Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans.
Matériel informatique : 3 à 5 ans.
Matériel de transport : 5 ans.

3. Notes sur le bilan

3.1. *État des immobilisations*

	DEBUT EXERCICE	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS	FIN D'EXERCICE
Immobilisations Incorporelles	738 089	31 893	0	769 982
Immobilisations Corporelles	4 355 562	158769	177 052	4 337 278
Immobilisations financières	8 163 257	38 750	1 013	8 200 995
Immobilisations en cours	0	29 375	0	29 375
TOTAL	***13 256 908***	***258 788***	***178 065***	***13 337 631***

3.2. *États des amortissements et provisions*

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	SORTIES DE L'ACTIF/REPRISE	FIN D'EXERCICE
Immobilisations Incorporelles	467 966	91 256	0	559 222
Immobilisations corporelles	2 984 994	220 255	167 868	3 037 381
Immobilisations Financières	10 000	0	0	10 000
TOTAL	***3 462 960***	***311 511***	***167 868***	***3 606 603***

3.3. État des échéances des créances

Créances	Montant brut	ECHEANCES		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an et moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé	**609 454**	**5 031**	**578 898**	**25 525**
▪ Créances rattachées à des participations	47 847		47 847	
▪ Prêts	531 051		531 051	
▪ Dépôts et cautionnements	25 525			25 525
▪ Autres créances immobilisées	5 031	5031		
Créances de l'actif circulant	**1 948 642**	**1 931 261**	**17 381**	**0**
▪ Stock et en Cours	23 746	23 746		
▪ Créances Clients & Comptes rattachés	523 595	506 214	17 381	
▪ produits à Recevoir	1 206 230	1 206 230		
▪ Charges Constatées	195 071	195 071		
TOTAL	***2 558 096***	***1 936 292***	***596 279***	***25 525***

3.4. Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut au 31.12.2017
Subvention Agence de l'eau	55 130
MEDEF/UPA	8 824
CESA 4ème trimestre 2017	311 111
Dividendes SCI	400 000
CNAMTS	60 000
Divers	239 833
AGFPN 4éme trimestre 2017	131 333
TOTAL	**1 206 230**

3.5. Valeurs mobilières de placement

Ce poste comprend les placements effectués tant par le Siège que par les Secteurs sous forme de sicav monétaires et partiellement en FCP, obligations et/ou actions.

Ces valeurs sont dépréciées lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur d'acquisition.

La méthode de valorisation retenue est celle du Premier Entré – Premier Sorti.

	Au 31.12.2017	
	Valeur brute	**+/- value latente**
Actions	33 932	0
Obligations	2 383 282	130 991
Autres	755 198	41 357
Total	**3 219 912**	**172 348**

3.6. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 195 K€ au 31/12/17, contre 160 K€ l'exercice passé.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 140 K€ au 31/12/17, contre 2 K€ l'exercice passé.

3.7. Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres :

	31/12/2016	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres variations	31/12/2017
Fonds Associatifs	19 774 595		0	0	19 774 595
Boni / Prime de fusion	141 042	0	0	507 542	648 584
Réserves	-1 148 685	2 918 682	0	0	1 769 997
Report à Nouveau	6 713 843	- 2 287 249			4 426 594
Résultat de l'exercice	631 433	-631 433	- 1 391 019	0	- 1391 019
Situation nette	**26 112 227**	**0**	**- 1 391 019**	**507 542**	**25 228 750**

3.8. *Provisions pour risques & charges et fonds Dédiés*

Les provisions pour risques et charges sont constituées des postes « provisions pour risques et charges » et « autres provisions ». Les provisions pour Fonds Dédiés sont constituées des fonds de secours.

Elles sont composées de :

Provisions pour risques & charges	292 513
Provisions pour fonds dédiés (*)	698 076
TOTAL	***990 589***

(*) Le CNPA a constitué par le biais des cotisations versées un Fonds de secours ayant pour objet de traduire la solidarité de la Profession avec l'entreprise adhérente confrontée à une situation exceptionnelle (sinistre, incendie...). Le Conseil des Sages gère le Fonds de secours dans le respect des Statuts.

	Solde au 31.12.2016	Augmentation	Diminution	Reclassement de compte à compte	Solde au 31.12.2017
Provisions pour risques & charges	206 054	86 459	0	0	292 513
Fonds Dédiés	664 443	57 680	24 047	0	698 076
TOTAL	**870 497**	**144 139**	**24 047**	**0**	**990 589**

3.9. État des échéances des dettes

Dettes	Montant brut	ECHEANCES		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an et moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Dettes financières	**56 200**	**0**	**56 200**	
▪ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 850	0	34 850	
▪ Emprunts et dettes financières divers	21 350		21 350	
Autres dettes	**2 431 654**	**2 431 654**	**0**	**0**
▪ Tiers	721 189	721 189		
▪ Dettes fiscales et sociales	1 608 358	1 608 358		
▪ Dettes sur Immobilisations	1 863	1 863		
▪ Autres débiteurs et créditeurs divers	66 849	66 849		
▪ Charges à payer	33 393	33 393		
TOTAL	***2 487 854***	***2 431 654***	***56 200***	***0***

3.10. État des charges à payer

Charges à payer	Montant brut au 31.12.2017
Charges à payer sur le personnel	637 163
Charges à payer sur organismes sociaux	419 145
Charges à payer Etat	30
Charges à payer divers	33 393
TOTAL	**1 089 732**

4. Notes sur le compte de résultat

4.1. Produits d'exploitation

	Montant brut au 31.12.2017	Montant brut au 31.12.2016
Cotisations	10 741 100	10 633 916
Prestations et activités annexes	2 210 470	2 231 139
Produits de gestion courante	73 237	150 132
TOTAL	**13 024 807**	**13 015 187**

	Montant brut au 31.12.2017	Montant brut au 31.12.2016
Paritarisme	3 046 868	2 939 215
Subventions publiques	427 214	454 924
TOTAL	**3 474 081**	**3 394 139**

4.2. Transferts de charges

L'ensemble des transferts de charges comptabilisés au 31/12/2017 pour un montant global de 5 K€ concerne uniquement des transferts de charges d'exploitation.

4.3. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 490 K€ au 31 décembre 2017. Il est essentiellement composé :

- des revenus des titres de participation,
- des revenus des placements financiers.

4.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2017 s'élève à 36 K€. Il est composé principalement par un compte bancaire non comptabilisé antérieurement à 2017 pour un profit de 57 K€.

4.5. Impôts sur les sociétés

Le CNPA comporte d'une part un secteur d'activité distincte fiscalisée et d'autre part paie de l'impôt sur ses revenus financiers pour la partie non fiscalisée.

L'impôt comptabilisé au titre de 2017 s'élève à 15 K€.

4.6. Comptabilisation, présentation du CICE et du CITS

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) et le CITS (Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires) comptabilisés dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 4 K€ pour le premier et 91 K€ pour le second.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE et du CITS en diminution des charges de personnel.

Au bilan pour le CICE la somme de 4 K€ a été imputée en moins du poste IS à payer en dettes sociales et fiscales et pour le CITS la somme de 91 K€ a été imputée en diminution du poste taxe sur les salaires.

Ce produit correspond au crédit d'impôt a fait l'objet d'une demande de remboursement auprès des services fiscaux.
Il traduit le droit au CICE et CITS acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

5. Autres informations

5.1. Participations

	% de détention	Valeur brute	Provision	Valeur nette
SCI MAISON DE L'AUTOMOBILE	99.9 %	6 936 415	0	6 936 415
SCI DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE DES PAYS DE LA LOIRE	99.5 %	143 904	0	143 904
CALIX	51.0 %	130 520	0	130 520
SCI C.A. 74	90.9 %	60 979	0	60 979
DIVERS		93 520	0	93 520
TOTAL		***7 365 338***	***0***	***7 365 338***

Une provision est constituée lorsque la quote-part de capitaux propres détenue est inférieure à la valeur brute des titres.

5.2. Engagements hors bilan

Les engagements de retraite sont externalisés auprès de l'IPSA. L'engagement au 31 décembre 2017 est totalement couvert.

Le CNPA a constitué deux engagements de caution pour le compte de SCI MAISON DE L'AUTOMOBILE. Une caution à la BNP en date du 14 décembre 2016 pour un montant de 3 300 000 euros jusqu'au 15 décembre 2028 et une autre caution au CIC en date du 12 juillet 2017 pour un montant de 1 550 000 euros jusqu'au 5 juillet 2032.

Compte tenu du système d'information comptable existant au niveau des secteurs, l'information détaillée des engagements hors bilan des secteurs n'est pas disponible.

5.3. Effectif

Effectif	Au 31.12.2017
Cadres	88
ETAM	22
Employés	43
TOTAL	**153**

5.4. Droit individuel à la formation

Ce dispositif a été remplacé, au 1er janvier 2015, par le CPF qui est maintenant géré par la caisse des dépôts et consignations.

5.5. Honoraires du commissaire aux comptes (selon décret N° 1487 du 30 décembre 2008)

Cabinet MAZARS

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes est de 44 000 euros TTC.

5.6. *Information sur les Dirigeants*

Selon les disposition prévues dans les Statuts, le montant du salaire chargé versé au Président National, Monsieur Francis Bartholomé, s'élève à 45 048 euros et ses avantages en nature sont constitués d'un logement et d'une voiture de fonction.

6. Informations spécifiques à l'activité de syndicat

6.1. *Ressources*

Le décret du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, la certification et la publicité des comptes des organisations syndicales, prévoit que les organisations syndicales dont le montant des ressources annuelles est supérieur à 230.000€ sont tenues de nommer un commissaire aux comptes. « Sont pris en compte pour le calcul des ressources [...] le montant des subventions, des produits de toute nature liés à l'activité courante, des produits financiers ainsi que des cotisations. Sont toutefois déduite de ce dernier, le montant des cotisations éventuellement reversées, en vertu de conventions ou des statuts, à des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs, à leurs unions, ou à des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L 2135-1 du Code du travail. »

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	10 741 100
- Reversements de cotisations *	477 410
+ Subventions reçues	3 474 081
+ Autres produits d'exploitation perçus	2 283 707
+ Produits financiers perçus	494 881
Total des ressources =	**16 516 359**

* Liste des reversements de cotisations en 2017

Organismes	Montant TTC
MEDEF	110 000
CGPME	121 200
CNAMS (Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services)	20 020
ACF (Automobile Club de France)	4 800
AEE	5 000
ANTHENOR (Club Parlementaire de la protection sociale)	6 000
ASAV FNCRM	-9 025
BNA UTAC CERAM	7 200
CECRA (Conseil Européen du Commerce et de la Réparation Automobile)	78 717
EFA (Industrial Parts & Equipment) (CECRA AE)	5 000
EGARA (Groupement européen des associations de recyclage automobile)	6 000
FNLV (Fédération Nationale des Loueurs de Véhicules)	23 200
URF (Union Routière de France)	18 200
Divers	81 098
Total des reversements de cotisations	**477 410**

6.2. *Contributions publiques de financement*

Néant.

6.3. *Actions de solidarité*

Néant.

6.4. *Contributions en nature*

Néant.

7. Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble

L'article L 2135-2 du Code de travail précise que « les syndicats professionnels et leurs unions et les associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L 2135-1 qui contrôlent une ou plusieurs personnes morales au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce, sans entretenir avec elle de lien d'adhésion ou d'affiliation, sont tenus, dans des conditions déterminées par décret pris après avis du Conseil national de la comptabilité :

a) Soit d'établir des comptes consolidés (méthode A) ;
b) Soit de fournir en annexe à leur propre compte les comptes de ces personnes morales (méthode B), ainsi qu'une information sur la nature du lien de contrôle. Dans ce cas, les comptes de ces personnes morales doivent avoir fait l'objet d'un contrôle légal. »

En application de ces dispositions, le CNPA a décidé d'appliquer la méthode B et a défini le périmètre d'ensemble en procédant de la manière suivante :

- Recensement des personnes morales contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce avec l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des secteurs du CNPA,
- Qualification de la nature du lien de contrôle (contrôle exclusif, influence notable, contrôle conjoint), notamment à travers l'examen des statuts des entités concernées,
- Identification le cas échéant des commissaires aux comptes en charge du contrôle légal,
- Obtention du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes et des états financiers, de manière à pouvoir les joindre à notre annexe sur les comptes agrégés du CNPA clos le 31 décembre 2017.

Les organismes paritaires (organismes dont la gestion est assurée égalitairement par les représentants des employeurs et des salariés), ne sont pas par définition contrôlés par une seule organisation syndicale. Ils n'entrent pas dans le périmètre d'ensemble du CNPA ainsi défini.

Toutefois conformément à l'avis n°2009-08 du Conseil national de la Comptabilité, nous indiquons en annexe la liste des organismes paritaires auxquels nous participons, à savoir :

- IRP AUTO,
- ANFA,
- GNFA,
- GARAC.

Le périmètre d'ensemble ainsi défini au 31 décembre 2017 est le suivant :

Secteur concerné	Entité juridique	Forme de contrôle	Commissaire aux comptes titulaire	Résultat Net	Situation Nette
74	SCI CA 74	Contrôle exclusif	KPMG SA	-5 186	39 341
49	SCI des professionnels de l'automobile des Pays de la Loire	Contrôle exclusif	KPMG SA	-4 426	192 796
Siège	AFORPA	Contrôle exclusif	Auditeurs Associés Franciliens	0	11 160 851
Siège	CALIX	Contrôle exclusif	SPCC	104 326	578 290
Siège	SCI Maison de l'automobile	Contrôle exclusif	AECD	412 186	8 765 548

KPMG Entreprises
Lorraine
2, rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3 87 39 94 94
Télécopie : +33 (0)3 87 63 29 96
Site internet : www.kpmg.fr

Société Civile Immobilière C.A. 74

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Société Civile Immobilière C.A. 74

2 rue Paul Guiton - 74000 Annecy

Référence : CC-AS

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents du
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG Entreprises
Lorraine
2, rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3 87 39 94 94
Télécopie : +33 (0)3 87 63 29 96
Site internet : www.kpmg.fr

Société Civile Immobilière C.A. 74

Siège social : 2 rue Paul Guiton - 74000 Annecy
Capital social : 67.077,57 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la Société Civile Immobilière C.A. 74,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Civile Immobilière C.A. 74 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

— il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

— il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

— il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

— il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

— il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 8 juin 2018

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Sandrine Demesse
Associée

74000 ANNECY

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	112 812.27	81 249.55	31 562.72	36 075.21	4 512.49-	12.51
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	8 000.00		8 000.00	8 000.00		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	120 812.27	81 249.55	39 562.72	44 075.21	4 512.49-	10.24
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances						
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	4 441.39		4 441.39	5 399.48	958.09-	17.74
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	4 441.39		4 441.39	5 399.48	958.09-	17.74
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	125 253.66	81 249.55	44 004.11	49 474.69	5 470.58-	11.06

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

74000 ANNECY

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	67 077.57	67 077.57		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	22 550.03-	19 298.47-	3 251.56-	16.85
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 186.18-	3 251.56-	1 934.62-	59.50
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	39 341.36	44 527.54	5 186.18-	11.65
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 341.55	1 341.55		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 321.20	3 605.60	284.40-	7.89
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	4 662.75	4 947.15	284.40-	5.75
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	44 004.11	49 474.69	5 470.58-	11.06
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	4 662.75	4 947.15		

74000 ANNECY

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	8 749.20	329.00	9 078.20	9 084.20	6.00-	0.07
Chiffre d'affaires NET	8 749.20	329.00	9 078.20	9 084.20	6.00-	0.07
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			9 078.20	9 084.20	6.00-	0.07
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			7 682.89	5 676.27	2 006.62	35.35
Impôts, taxes et versements assimilés			2 189.00	2 219.00	30.00-	1.35
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 512.49	4 512.49		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			14 384.38	12 407.76	1 976.62	15.93
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			5 306.18-	3 323.56-	1 982.62-	59.65
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

74000 ANNECY

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	120.00	72.00	48.00	66.67
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	120.00	72.00	48.00	66.67
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	120.00	72.00	48.00	66.67
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 186.18-	3 251.56-	1 934.62-	59.50
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	9 198.20	9 156.20	42.00	0.46
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 384.38	12 407.76	1 976.62	15.93
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 186.18-	3 251.56-	1 934.62-	59.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	112 812		
TOTAL	112 812		
Autres titres immobilisés	8 000		
TOTAL	8 000		
TOTAL GENERAL	120 812		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			112 812	112 812
TOTAL			112 812	112 812
Autres titres immobilisés			8 000	8 000
TOTAL			8 000	8 000
TOTAL GENERAL			120 812	120 812

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	76 737	4 512		81 250
TOTAL	76 737	4 512		81 250
TOTAL GENERAL	76 737	4 512		81 250

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	4 512				
TOTAL	4 512				
TOTAL GENERAL	4 512				

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	25 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	2 521
Total	2 521

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges à payer

	Montant
CAP KPMG HCAC 2017	1 106
CAP CPS HC 2017	1 091
CAP CPS HJ 2017	324
Total	2 521

KPMG Entreprises
Lorraine
2, rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3 87 39 94 94
Télécopie : +33 (0)3 87 63 29 96
Site internet : www.kpmg.fr

Société Civile Immobilière des Professions de l'Automobile des Pays de la Loire

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Société Civile Immobilière des Professions de l'Automobile des Pays de la Loire

2 rue Hanneloup - 49100 ANGERS

Référence : CC/AS

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Defense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG Entreprises
Lorraine
2, rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3 87 39 94 94
Télécopie : +33 (0)3 87 63 29 96
Site internet : www.kpmg.fr

Société Civile Immobilière des Professions de l'Automobile des Pays de la Loire

Siège social : 2 rue Hanneloup - 49100 ANGERS
Capital social : 144.620 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la Société Civile Immobilière des Professions de l'Automobile des Pays de la Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Civile Immobilière des Professions de l'Automobile des Pays de la Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

— il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

— il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

— il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

— il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

— il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 24 mai 2018

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Sandrine Demesse
Associée

SCI des Professionnels de l'Automobile Pays de Loi
49100 ANGERS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	28 727		28 727	28 727		
	Constructions	258 542	97 577	160 965	173 893	12 928-	7.43-
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	287 269	97 577	189 692	202 620	12 928-	6.38-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances						
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	1 373		1 373	1 373		
	Disponibilités	4 592		4 592	2 703	1 890	69.91
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	5 966		5 966	4 076	1 889	46.36
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	293 235	97 577	195 658	206 697	11 039-	5.34-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Dossier N° SCI49 en Euros.

SCI des Professionnels de l'Automobile Pays de Loi
49100 ANGERS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 144 620)	144 620	144 620		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	4 894	4 894		
	Report à nouveau	47 708	55 865	8 157-	14.60-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 426-	8 157-	3 731	45.74
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	192 796	197 222	4 426-	2.24-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 500	4 531	3 031-	66.89-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 135	4 489	3 355-	74.72-
	Dettes fiscales et sociales	227	454	227-	50.00-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 862	9 474	6 613-	69.80-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	195 658	206 697	11 039-	5.34-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 862	9 474		

SCI des Professionnels de l'Automobile Pays de Loi
49100 ANGERS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	9 072		9 072	9 072		
Chiffre d'affaires NET	9 072		9 072	9 072		
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			9 072	9 072		
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 537	1 733	195-	11.28-
Impôts, taxes et versements assimilés			2 420	2 397	23	0.96
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 928	12 928		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0		0	
Total des Charges d'exploitation (II)			16 885	17 058	172-	1.01-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			7 813-	7 986-	172	2.16
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8	8	0	0.73
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	8	8	0	0.73
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	31	180	148-	82.51-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	31	180	148-	82.51-
2. Résultat financier (V-VI)	23-	171-	148	86.49
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 836-	8 157-	320	3.93
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 411		3 411	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	3 411		3 411	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 411		3 411	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	12 491	9 080	3 411	37.56
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	16 917	17 237	320-	1.86-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 426-	8 157-	3 731	45.74

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

2 rue Haillerolip

49100 ANGERS

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 195 658.02 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 072.00 Euros et dégageant un déficit de 4 425.85- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 6 décembre 2016, nous avons signé une promesse de vente des locaux appartenant à la SCI pour la somme de 220000 €. La signature est prévue pour le 28 février 2018.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	28 727		
Constructions sur sol propre	258 542		
TOTAL	287 269		
TOTAL GENERAL	287 269		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			28 727	28 727
Constructions sur sol propre			258 542	258 542
TOTAL			287 269	287 269
TOTAL GENERAL			287 269	287 269

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	84 649	12 928		97 577
TOTAL	84 649	12 928		97 577
TOTAL GENERAL	84 649	12 928		97 577

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	12 928				
TOTAL	12 928				
TOTAL GENERAL	12 928				

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	7.6200	18 979			18 979

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Néant

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 135
Dettes fiscales et sociales	227
Total	1 362

Néant

Charges et produits constatés d'avance

Néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

(PCG Art. 831-2/20)

Quantité	Désignation	Montant
1	FRUCTI TRESORERIE	1 720
	Total	1 720

Commissaires aux comptes

AFORPA

Association régie par la Loi de 1901

150-156, Rue du Maréchal Leclerc
94410 SAINT-MAURICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

AUDITEURS ASSOCIES FRANCILIENS - GROUPE AF
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Sarl au capital de 240 000 € - Siège social : 80, rue Cardinet 75017 Paris
RCS Paris B 422 774 349 - APE 6920 Z - TVA FR 44 422 774 349 -Tél. : 01 44 01 05 70 Fax 01 44 01 05 74
www.groupeaf,com

AFORPA

Association régie par la Loi de 1901
150-156, Rue du Maréchal Leclerc
94410 SAINT-MAURICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres de l'association AFORPA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFORPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 7 juin 2018

Le commissaire aux comptes
Auditeurs Associés Franciliens

Philippe RIMMER

Bilan association

Présenté en €uros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	85 160	85 160		4 660
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 067 143		1 067 143	1 067 143
Constructions	14 362 429	9 457 740	4 904 689	5 235 198
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 094 966	2 649 090	445 876	352 179
Autres immobilisations corporelles	2 659 338	2 054 685	604 654	618 401
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours	35 956		35 956	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	62 000		62 000	62 000
Créances rattachées à des participations	3 697 229		3 697 229	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 370		2 370	2 420
TOTAL (I) - ACTIF IMMOBILISE	**25 066 591**	**14 246 674**	**10 819 917**	7 342 002
Stocks en cours				
Matières premières, approvisionnements	2 646		2 646	5 900
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	539		539	6 299
Créances usagers et comptes rattachés	248 702		248 702	276 019
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	2 164		2 164	
. Personnel	522		522	
. Organismes sociaux	4 704		4 704	4 160
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres	981 454		981 454	2 864 662
Valeurs mobilières de placement	2 212 705		2 212 705	288 606
Disponibilités	81 005		81 005	124 665
Charges constatées d'avance	101 946		101 946	70 982
TOTAL (II) - ACTIF CIRCULANT	**3 636 385**		**3 636 385**	3 641 292
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	28 702 976	14 246 674	14 456 302	10 983 294

Commissaire aux comptes

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	401 752	401 752
. Ecarts de réévaluation		
. Réserves		
. Report à nouveau	266 270	292 739
. Résultat de l'exercice		-26 469
Autres fonds associatifs		
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
. Ecarts de réévaluation		
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	10 492 829	6 960 515
. Provisions réglementées		
. Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I) - FONDS PROPRES	**11 160 851**	**7 628 537**
Provisions pour risques et charges	21 550	104 940
TOTAL (II) - PROVISIONS	**21 550**	**104 940**
Fonds dédiés		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
TOTAL (III) - FONDS DEDIES		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 566	4 823
Fournisseurs et comptes rattachés	375 549	184 032
Autres	2 890 787	3 060 962
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV) - DETTES	**3 273 901**	**3 249 817**
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	14 456 302	10 983 294
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
Engagements donnés		

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat association

Présenté en €uros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	479 893		479 893	473 255	6 638	1,40
Montants nets produits d'exploitation	**479 893**		**479 893**	**473 255**	**6 638**	**1,40**
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			7 669 934	7 053 280	616 654	8,74
Cotisations						
Autres produits			11	5	6	120,00
Reprise de provisions			83 390	31 000	52 390	169,00
Transfert de charges			201 334	87 036	114 298	131,32
Sous-total des autres produits d'exploitation			**7 954 669**	**7 171 321**	**783 348**	**10,92**
Total des produits d'exploitation (I)			**8 434 562**	**7 644 577**	**789 985**	**10,33**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			4 299	8 927	- 4 628	-51,84
Total des produits financiers (III)			**4 299**	**8 927**	**- 4 628**	**-51,84**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			15 469	14 950	519	3,47
Sur opérations en capital			597 233	653 578	- 56 345	-8,62
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			**612 702**	**668 529**	**- 55 827**	**-8,35**
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			**9 051 563**	**8 322 033**	**729 530**	**8,77**
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				**-26 469**	**26 469**	**-100**
TOTAL GENERAL			9 051 563	8 348 502	703 061	8,42

Pour le Commissaire aux Comptes

Présenté en €uros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements	3 255	355	2 900	816,90
Autres achats non stockés	553 681	501 162	52 519	10,48
Services extérieurs	581 665	540 054	41 611	7,70
Autres services extérieurs	748 108	506 927	141 181	23,26
Impôts, taxes et versements assimilés	279 159	253 280	25 879	10,22
Salaires et traitements	3 986 006	3 639 535	346 471	9,52
Charges sociales	2 129 793	1 970 164	159 629	8,10
Autres charges de personnels	119 080	112 446	6 634	5,90
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	635 818	682 077	- 46 259	-6,78
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		21 550	- 21 550	-100
Autres charges	8 026	2 698	5 328	197,48
Total des charges d'exploitation (I)	**9 044 591**	**8 330 249**	**714 342**	**8,58**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 057	1 512	- 455	-30,09
Sur opérations en capital	4 933	14 654	- 9 721	-66,34
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	**5 990**	**16 166**	**- 10 176**	**-62,95**
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	983	2 087	- 1 104	-52,90
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	**9 051 563**	**8 348 502**	**703 061**	**8,42**
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT				
TOTAL GENERAL	9 051 563	8 348 502	703 061	8,42

Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Pour identification
Commissaire aux comptes

Annexe des comptes annuels

AFORPA
150 - 156, rue du Maréchal Leclerc
94410 SAINT-MAURICE

NOTE 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice social clos le 31 décembre 2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 14 456 301,83 €uros.

Le résultat net comptable est nul.

L'effectif des apprentis de l'AFORPA est en hausse par rapport à 2016 (1 155 apprentis en fin d'année 2017, contre 1 072 en fin d'année 2016).

Pour identification
Commissaire aux Comptes

NOTE 2 - Règles et méthodes comptables

Référentiel appliqué :

L'AFORPA, association régie par la loi du 1er juillet 1901, respecte les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif au plan comptable général, le cas échéant, modifié par les règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-06 et 2016-07. En outre, les dispositions spécifiques applicables aux Centres de Formation des Apprentis, définies par le nouveau plan comptable des CFA (Avis n° 2003-04 du 1er avril 2003 du CNC) sont également prises en compte.

Principes comptables appliqués :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

Image fidèle
Comparabilité
Continuité d'activité
Régularité
Sincérité
Prudence
Permanence des méthodes

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes suivantes.

Pour identification Commissaire aux Comptes

NOTE 3 - Notes sur le bilan

Note 3.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06.

En application des règlements comptables, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

L'approche par composants introduite par les règlements CRC n° 2002-10 et CRC 2003-07 et applicable depuis le 1er janvier 2005 a conduit à une décomposition des immobilisations. Les éléments constitutifs (composants) d'un actif ayant des utilisations différentes ont été comptabilisés séparément et ont fait l'objet d'un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le tableau de variation des immobilisations de l'année 2017 est présenté ci-dessous :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	85 160			85 160
Immobilisations corporelles	20 967 388	416 554	164 109	21 219 832
Immobilisations financières	64 420	3 747 229	50 050	3 761 599
TOTAL	***21 116 968***	***4 163 783***	***214 159***	***25 066 591***

L'augmentation significative des immobilisations financières est la conséquence de l'apport d'une subvention d'investissement à la S.C.I. DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE (S.C.I. SAM), conformément à la convention de financement signée avec la Région.

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Note 3.2 - Amortissements

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées selon les durées d'utilisation prévues de chaque immobilisation.

Le tableau de variation des amortissements de l'année 2017 est présenté ci-dessous :

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	80 500	4 660		85 160
Immobilisations corporelles	13 694 466	631 158	164 109	14 161 515
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	***13 774 966***	***635 818***	***164 109***	***14 246 674***

Ces dotations sont comptabilisées dans les charges d'exploitation. En contrepartie de ces charges d'amortissement, une quote-part de subvention d'investissement est inscrite au résultat de l'exercice.

Cette quote-part de subvention constitue un produit exceptionnel en application des principes comptables applicables à l'association.

Note 3.3 - Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Note 3.4 - Fonds associatifs

Ils comprennent :

Fonds de dotation

Le fonds de dotation inscrit au passif du bilan représente les apports effectués par le CNPA lors de la création de l'association.

Reports à nouveau

Ils sont constitués des résultats (excédents ou déficits) cumulés de l'association.

Au 31 décembre 2017, ils représentent un solde créditeur de 266 270 €uros.

Subventions d'investissement

Cette rubrique comprend le montant net des subventions versées par :

- L'Etat (taxe d'apprentissage),
- L'ANFA au titre des taxes parafiscales et fiscales,
- Le Conseil Régional d'Ile-de-France,
- Des entreprises privées.

En contrepartie des amortissements des matériels financés, les subventions sont rapportées au résultat de l'exercice au même rythme que les amortissements pratiqués.

L'ensemble de ces éléments se trouvent résumés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	292 739		26 469	266 270
Résultat de l'exercice	26 469	26 469		
Fonds associatifs sans droit de reprise :				
- Apports	401 751			401 751
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 960 516	4 127 827	595 513	10 492 830
Total	**7 628 537**	**4 154 296**	**621 982**	**11 160 851**

L'augmentation significative des subventions d'investissement s'explique par la subvention reversée à la S.C.I. SAM (cf. page 8).

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Note 3.5 - Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

Note 3.6 - Dettes

Les dettes d'exploitation sont constituées des dettes fournisseurs ainsi que des dettes fiscales et sociales.

Un solde de 974 480 €uros de taxe d'apprentissage non utilisé apparaît en dettes fiscales au crédit du compte 44121000 à fin 2017.

Un solde de 9 999 €uros de taxe fiscale apparaît en dettes fiscales au crédit du compte 44183000.

Par ailleurs, il apparaît au crédit des comptes 44183010 et 44183020 des soldes de taxe fiscale des années antérieures affectés de la manière suivante :

- 500 000 €uros : investissements GUYANCOURT,
- 97 033 €uros : investissements 2017 AFORPA.

Cette répartition a été approuvée par l'ANFA.

Note 3.7 - Trésorerie

Les comptes bancaires du CFA et de l'ORGANISME GESTIONNAIRE ont été compensés dans le cadre de la présentation des comptes de l'AFORPA. Ces comptes sont ouverts dans le même établissement bancaire.

Pour identification
Commissaire aux Comptes

NOTE 4 - Notes sur le compte de résultat

Note 4.1 - Produits de fonctionnement

Les produits de l'association sont répartis en fonction de leur objet. Leurs origines sont multiples.

Taxe d'apprentissage

Elle est collectée par l'ANFA qui est l'organisme de branche. L'AFORPA perçoit des reversements en milieu d'exercice. La taxe d'apprentissage est affectée au fonctionnement des CFA et un excédent ne peut être reporté que dans le cadre d'un projet spécifique.

Fonds de professionnalisation

Les fonds de professionnalisation comprennent les facturations adressées aux entreprises au titre des contrats de professionnalisation.

Le résultat des contrats de professionnalisation est déterminé dans l'ORGANISME GESTIONNAIRE comme cela est indiqué ci-après, tandis que les fonds d'alternance sont affectés à l'activité "apprentissage".

Le déficit éventuel de l'activité "contrats de professionnalisation" peut être couvert en tout ou partie par des affectations de taxe fiscale.

Subvention de fonctionnement de la Région

Cette subvention est basée sur un taux de prise en charge de 73 % en 2017. Le montant de cette subvention est déterminé en fonction du nombre d'heures d'enseignement dispensées par diplôme.

Taxe fiscale

Cette taxe perçue par l'ANFA est instituée pour participer au développement de la formation professionnelle et se trouve reversée à l'AFORPA en fonction des besoins exprimés dans des budgets.

L'affectation des ressources est faite en fonction des objets. Les factures de contrats de professionnalisation sont affectées aux sections analytiques prévues à cet effet dans les CFA / UFA pour être, en fin d'exercice, rattachées aux résultats de la professionnalisation calculés dans l'ORGANISME GESTIONNAIRE, les subventions régionales, la taxe d'apprentissage et les fonds d'alternance étant, quant à eux, affectés à l'apprentissage.

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Enfin, conformément aux dispositions du plan comptable applicables aux organismes de formation, une ventilation des ressources est présentée ci-après :

TABLEAU I

RESSOURCES DE L'AFORPA

Nature des ressources	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Prestations de services	479 893	473 255	407 150
Education Nationale	-	-	-
Subventions Conseil Régional	3 174 986	2 924 892	3 086 402
Subventions Conseil Général	-	-	-
Autres subventions	2 473	-	10 860
Taxe d'apprentissage	2 557 464	2 494 501	1 987 285
Taxe fiscale	1 378 986	1 047 129	1 855 763
Fonds d'alternance	556 024	586 759	50 826
Autres produits	901 736	795 498	907 338
TOTAL	9 051 563	8 322 033	8 305 623

TABLEAU II

DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

Finalité des actions	Volumes financiers			
	N		N-1	
	Montant en €uros	en %	Montant en €uros	en %
Diplômantes (1)	7 669 934	100%	7 053 280	100%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)		0%		0%
TOTAL	7 669 934	100%	7 053 280	100%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués.
(2) Certificats de branche, attestations.

Pour identification
Commissaire aux Comptes

TABLEAU III

CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

Conventions	Subventions 2017	Solde au début de l'exercice	Mouvements sur l'exercice	Solde en fin d'exercice
Conseil Régional (fonctionnement 2017)	3 132 207	1 062 278	-999 140	63 138
Conseil Régional (autres)	45 253	93 374	-72 805	20 570
Montant reçu	3 093 752			
Montant à recevoir	83 707	1 155 652	-1 071 945	83 707

Note 4.2 - Charges de fonctionnement

Pour la présentation des comptes annuels, l'association répartit les dépenses en deux sections distinctes :

- Dépenses de l'ORGANISME GESTIONNAIRE,
- Dépenses relatives aux CFA.

Pour les besoins comptables spécifiques aux CFA, des règles de présentation des résultats analytiques ont été mises en place. Elles peuvent être résumées comme suit :

Pour chaque UFA ou CFA, quatre sections analytiques ont été créées :

- Apprentissage,
- Contrat de professionnalisation,
- Restauration,
- Hébergement.

Pour l'affectation des dépenses, chaque établissement se voit attribuer une clé de répartition. Cette clé tient compte de l'établissement lui-même, ainsi que des statuts de formation (pré-apprentissage, apprentissage, professionnalisation).

Cela permet, en fin d'année, d'établir un coût global par établissement tous statuts confondus, ainsi qu'un coût global de l'ORGANISME GESTIONNAIRE. Néanmoins, pour la présentation des comptes, l'activité "pré-apprentissage et apprentissage" doit être affectée dans le CFA et l'activité "professionnalisation" doit être affectée à l'ORGANISME GESTIONNAIRE.

Il convient donc, dans le CFA et l'ORGANISME GESTIONNAIRE, de séparer ces deux activités en fonction des effectifs et des heures de formation relatifs à chaque statut.

Des écritures de transfert sont comptabilisées en fin d'année pour réaliser cette opération.

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Note 4.3 - Résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'association comprend le résultat de l'activité "contrats de professionnalisation" qui ressort dans la section de l'ORGANISME GESTIONNAIRE.

En application du plan comptable des CFA, l'excédent éventuel des recettes sur les dépenses est porté au passif en dettes fiscales et sociales.

Dans le cas d'une insuffisance de recettes en comparaison des dépenses d'un exercice, un produit à recevoir peut être comptabilisé à l'actif dans l'hypothèse d'un accord de la Région.

Identifié par le Commissaire aux Comptes

NOTE 5 - Autres informations

Note 5.1 - Engagements de retraite

D'une façon générale, la gestion des engagements de retraite de l'AFORPA a fait l'objet d'une externalisation. L'association cotise auprès d'un organisme social (IRP AUTO) chargé de constituer un fonds destiné au financement des indemnités de fin de carrière.

Note 5.2 - Informations relatives aux rémunérations

En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 €uros, et recevant une ou plusieurs subventions d'une ou plusieurs collectivités publiques dont le montant cumulé est supérieur à 50 000 €uros, doivent publier chaque année dans les comptes financiers les rémunérations ainsi que les avantages en nature perçus sur l'exercice par les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association.

Cette disposition est applicable à l'association.

Au cours de l'exercice 2017, le montant des rémunérations concernées par ce texte et versées par l'AFORPA s'élève à :

- Rémunération globale : 27 K€
- Avantages en nature : Néant

L'indemnité allouée au Président est versée au titre de ses fonctions de responsable des relations extérieures.

Note 5.3 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code de Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Cette disposition est applicable à l'association.

Au cours de l'exercice 2017, le montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes sur l'exercice est comptabilisé pour 18 000 €uros.

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 18 000 €uros,
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les Services Autres que la Certification des Comptes liés à la mission Néant.

pour identification
Commissaire aux Comptes

Note 5.4 - Effectifs salariés

Les effectifs des salariés de l'AFORPA à fin 2017 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Cadres	Agents de maîtrise (Administratifs)	Agents de maîtrise (Enseignants)	Employés	Total
Effectif total au 31 décembre 2017	15	18	67	5	105
Dont CDD	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTE 6 - Notes complémentaires sur le bilan actif

Note 6.1 - Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 699 599		3 699 599
Actif circulant et charges constatées d'avance	1 339 491	1 339 491	
TOTAL	***5 039 090***	***1 339 491***	***3 699 599***

Note 6.2 - Produits à recevoir par poste du bilan

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	37 759
Autres créances	14 977
Disponibilités	
TOTAL	***52 737***

Note 6.3 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Commissaire aux Comptes

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTE 7 - Notes complémentaires sur le bilan passif

Note 7.1 - Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	104 940		83 390	21 550
TOTAL	***104 940***		***83 390***	***21 550***

Note 7.2 - Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	375 549	375 549		
Dettes fiscales et sociales	2 571 861	2 571 861		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	326 492	326 492		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***3 273 901***	***3 273 901***		

Note 7.3 - Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	72 316
Dettes fiscales et sociales	398 952
Autres dettes	7 566
TOTAL	***478 834***

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTE 8 - Détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Note 8.1 - Produits à recevoir

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Produits non encore facturés	37 759
TOTAL	*37 759*

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir	14 977
TOTAL	*14 977*

Note 8.2 - Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	101 946
TOTAL	*101 946*

Note 8.3 - Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures non parvenues	72 316
TOTAL	*72 316*

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés payés	205 290
Charges sociales sur congés payés et primes	116 973
Charges à payer	73 561
Etat - taxe sur les salaires	3 128
TOTAL	*398 952*

Autres dettes	Montant
Clients - avoirs à établir	7 566
TOTAL	*7 566*

Pour identification
Commissaire aux Comptes

MAZARS

SPCC

CALIX

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 €

Siège social : 50 rue Rouget de Lisle 92150 Suresnes

R.C.S : 438077349 RCS NANTERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

Mazars SPCC
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92075 Paris – La Défense
Tél : 01 41 18 78 78 - www.mazars.fr

SAS au capital de 106 714 € inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris IDF
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris
RCS Nanterre 389 900 648 - TVA intra FR 05 389 900 648 - SIRET 389 900 648 00103

Praxity

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CALIX relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de Direction et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Courbevoie, le 05/06/2018

Le commissaire aux comptes
Mazars SPCC

Patrick HIBON
Associé

Annexe au rapport :
« Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN - ACTIF

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Valeurs au 31/12/17 Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	% de l'actif	Valeurs au 31/12/16	% de l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				10,74		10,22
Frais d'établissement	2 248,00	2 248,00				
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	35 848,69	33 718,96	2 129,73		3 129,73	
Fonds commercial (1)	109 421,78		109 421,78		109 421,78	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				1,08		0,90
Terrains						
Constructions	25 985,85	25 985,85				
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	94 407,48	83 227,38	11 180,10		9 942,40	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				7,86		7,42
Participations	139 670,00	65 000,00	74 670,00		74 670,00	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 011,14		7 011,14		7 011,14	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**414 592,94**	**210 180,19**	**204 412,75**	**19,67**	**204 175,05**	**18,54**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				40,95		45,28
Clients (3)	380 473,39		380 473,39		430 930,62	
Clients douteux, litigieux (3)	855,00	712,50	142,50			
Autres créances (3)	44 886,83		44 886,83		67 666,67	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement				13,41		12,65
Actions propres						
Autres titres	139 328,46		139 328,46		139 258,14	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	267 060,24		267 060,24	25,70	249 875,80	22,69
Charges constatées d'avance (3)	2 698,00		2 698,00	0,26	9 230,00	0,84
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**835 301,92**	**712,50**	**834 589,42**	**80,33**	**896 961,23**	**81,46**
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**1 249 894,86**	**210 892,69**	**1 039 002,17**	**100**	**1 101 136,28**	**100**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF	Valeurs au 31/12/17	% du passif	Valeurs au 31/12/16	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 200 000,00)	200 000,00	19,25	200 000,00	18,16
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		25,99		22,70
Réserve légale	20 000,00		20 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	250 000,00		230 000,00	
Report à nouveau	3 963,23	0,38	1 812,15	0,16
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	104 326,50	10,04	112 151,08	10,19
SITUATION NETTE	578 289,73	55,66	563 963,23	51,22
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**578 289,73**	**55,66**	**563 963,23**	**51,22**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	30 000,00		30 000,00	
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	**30 000,00**	**2,89**	**30 000,00**	**2,72**
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	122 413,57	11,78	173 155,32	15,73
Dettes fiscales et sociales	275 350,67	26,50	273 258,23	24,82
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	9 573,20	0,92	7 582,00	0,69
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	23 375,00	2,25	53 177,50	4,83
TOTAL DETTES	**430 712,44**	**41,45**	**507 173,05**	**46,06**
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**1 039 002,17**	**100**	**1 101 136,28**	**100**
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	*430 712,44*		*507 173,00*	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	1 520 152,39	100,00	1 327 279,87	100,00	192 872,52	14,53
Montant net du chiffre d'affaires	**1 520 152,39**	**100,00**	**1 327 279,87**	**100,00**	**192 872,52**	**14,53**
Production stockée			-12 000,00	-0,90	12 000,00	100,00
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	32 770,52	2,16	67 634,77	5,10	-34 864,25	-51,55
Autres produits	31,34				31,34	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 552 954,25**	**102,16**	**1 382 914,64**	**104,19**	**170 039,61**	**12,30**
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	677 388,77	44,56	544 193,18	41,00	133 195,59	24,48
Impôts, taxes et versements assimilés	23 885,83	1,57	25 540,86	1,92	-1 655,03	-6,48
Salaires et traitements	481 735,44	31,69	439 261,97	33,09	42 473,47	9,67
Charges sociales	196 146,18	12,90	175 545,77	13,23	20 600,41	11,74
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	6 057,32	0,40	4 889,99	0,37	1 167,33	23,87
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	712,50	0,05			712,50	
Dotations aux provisions						
Autres charges			55 396,12	4,17	-55 396,12	-100,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**1 385 926,04**	**91,17**	**1 244 827,89**	**93,79**	**141 098,15**	**11,33**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**167 028,21**	**10,99**	**138 086,75**	**10,40**	**28 941,46**	**20,96**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée			2 545,94	0,19	-2 545,94	-100,00
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs *24 133,24*
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs *68 993,67*

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres Intérêts et produits assimilés (3)	647,87	0,04	646,42	0,05	1,45	0,22
Reprises sur prov., dépréciations, transferts			64 258,73	4,84	-64 258,73	-100,00
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**647,87**	**0,04**	**64 905,15**	**4,89**	**-64 257,28**	**-99,00**
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)			1 814,20	0,14	-1 814,20	-100,00
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES			**1 814,20**	**0,14**	**-1 814,20**	**-100,0**
RÉSULTAT FINANCIER	**647,87**	**0,04**	**63 090,95**	**4,75**	**-62 443,08**	**-98,97**
RÉSULTAT COURANT avant impôts	**167 676,08**	**11,03**	**203 723,64**	**15,35**	**-36 047,56**	**-17,69**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	495,59	0,03	29 156,13	2,20	-28 660,54	-98,30
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**495,59**	**0,03**	**29 156,13**	**2,20**	**-28 660,54**	**-98,30**
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	869,00	0,06	77 254,69	5,82	-76 385,69	-98,88
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**869,00**	**0,06**	**77 254,69**	**5,82**	**-76 385,69**	**-98,88**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-373,41**	**-0,02**	**-48 098,56**	**-3,62**	**47 725,15**	**99,22**
Participation des salariés aux résultats	25 150,50	1,65	10 102,00	0,76	15 048,50	148,97
Impôt sur les bénéfices	37 825,67	2,49	33 372,00	2,51	4 453,67	13,35
TOTAL DES PRODUITS	**1 554 097,71**	**102,23**	**1 479 521,86**	**111,47**	**74 575,85**	**5,04**
TOTAL DES CHARGES	**1 449 771,21**	**95,37**	**1 367 370,78**	**103,02**	**82 400,43**	**6,03**
Bénéfice ou Perte	**104 326,50**	**6,86**	**112 151,08**	**8,45**	**-7 824,58**	**-6,98**

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations Produites	Non produites NS	Non produites NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	O		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	O		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)			NA
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS	O		
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRES			

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 1 039 002,17 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 104 326,50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

D'autre part, les comptes de l'exercice ont été arrêtés d'après le réglement comptable de l'Autorité des normes comptables utilisé "conformément au plan comptable général, réglement 2016-07 de l'autorité des normes comptables".

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériel de Bureau	5 ans
- Mobilier de Bureau	5 ans
- Frais d'acquisition de titres	5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A la clôture de l'exercice, si la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation des titres de participation est constatée.
La valeur d'utilité est fondée sur la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées corrigées afin de tenir compte de leurs perspectives de développement et de l'intérêt de leur détention.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
FONDS COMMERCIAL SASCRA				**83 847**
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL				**83 847**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	83 847			

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	CADRE A IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à reevaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**	2 248		
INCORPOR.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	145 270		
CORPORELLES	Terrains				
CORPORELLES	Constructions : Sur sol propre				
CORPORELLES	Constructions : Sur sol d'autrui				
CORPORELLES	Constructions : Inst. générales, agencts & aménagts construct.		25 986		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
CORPORELLES	Autres immos corporelles : Inst. générales, agencts & aménagts divers		7 934		
CORPORELLES	Autres immos corporelles : Matériel de transport				
CORPORELLES	Autres immos corporelles : Matériel de bureau & mobilier informatique		80 178		6 295
CORPORELLES	Autres immos corporelles : Emballages récupérables & divers				
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				
CORPORELLES	Avances et acomptes				
		TOTAL	114 098		6 295
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
FINANCIERES	Autres participations		139 670		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés				
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		7 011		
		TOTAL	146 681		
		TOTAL GENERAL	408 298		6 295

	CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**			2 248	
INCORPOR.	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**			145 270	
CORPORELLES	Terrains					
CORPORELLES	Constructions : Sur sol propre					
CORPORELLES	Constructions : Sur sol d'autrui					
CORPORELLES	Constructions : Inst. gal. agen. amé. cons				25 986	
CORPORELLES	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
CORPORELLES	Autres immos corporelles : Inst. gal. agen. amé. divers				7 934	
CORPORELLES	Autres immos corporelles : Matériel de transport					
CORPORELLES	Autres immos corporelles : Mat. bureau, inform., mobilier				86 473	
CORPORELLES	Autres immos corporelles : Emb. récupérables & divers					
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours					
CORPORELLES	Avances et acomptes					
		TOTAL			120 393	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
FINANCIERES	Autres participations				139 670	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés					
FINANCIERES	Prêts & autres immob. financières				7 011	
		TOTAL			146 681	
		TOTAL GENERAL			414 593	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	**TOTAL**	2 248			2 248
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL**	32 719	1 000		33 719
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	25 986			25 986
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	4 950	535		5 485
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	73 220	4 522		77 742
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	104 156	5 057		109 213
	TOTAL GENERAL	**139 123**	**6 057**		**145 180**

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	**TOTAL**							
A. Immob. incorpor.	**TOTAL**							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES		Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. gales agen. aménag. divers				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et mob. informatique				
	Emballages récupérables divers				
Immobs financières	Titres mis en équivalence				
	Titres de participations	65 000			65 000
	Autres				
	TOTAL	**65 000**			**65 000**
Stocks					
Créances			713		713
Valeurs mobilières de placement					
	TOTAL GÉNÉRAL	**65 000**	**713**		**65 713**

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	30 000			30 000
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL	**30 000**			**30 000**
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles				
	Sur immobilisations - corporelles				
	Sur immobilisations - Titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations - titres de participation	65 000			65 000
	Sur immobilisations - autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients		713		713
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	**65 000**	**713**		**65 713**
	TOTAL GÉNÉRAL	**95 000**	**713**		**95 713**
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations & reprises - d'exploitation		713		
	Dont dotations & reprises - financières				
	Dont dotations & reprises - exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges	30 000				30 000
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	**30 000**				**30 000**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		713			
financières					
exceptionnelles					

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
DRUIDE CONSEIL - -	8 000	7 697	80,00	12 094
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Informations financières (5) Filiales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8) Brute	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8) Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
DRUIDE CONSEIL - -	8 000	7 697	80,00	139 670	74 670		39 000	239 689	12 094	
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coincide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ACTIF CIRCULANT

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	**Créances rattachées à des participations**			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	7 011		7 011
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	855	855	
	Autres créances clients	380 473	380 473	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	1 915	1 915	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	24 573	24 573	
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés	16 822	16 822	
	Etat & autres coll. publiques : Divers			
	Groupe et associés (2)	1 577	1 577	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	2 698	2 698	
	TOTAUX	**435 924**	**428 913**	**7 011**

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

ENTREPRISES LIÉES

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations	74 670	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations	**74 670**	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	11 382	
Autres créances	1 576	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances	**12 958**	
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 934	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total des dettes	**11 934**	

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		MONTANT
Exploitation		**2 698**
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	**2 698**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		110 730
Autres créances		16 822
Disponibilités		
	TOTAL	**127 552**

CAPITAUX PROPRES

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000,00	40,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	5 000,00	40,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		122 414	122 414		
Personnel & comptes rattachés		71 250	71 250		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		109 721	109 721		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	4 454	4 454		
	Taxe sur la valeur ajoutée	82 650	82 650		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	7 277	7 277		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		9 573	9 573		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		23 375	23 375		
	TOTAUX	**430 712**	**430 712**		

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

SAS CALIX

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	23 375
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**23 375**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 132
Dettes fiscales et sociales	105 241
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 072
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**149 445**

ENGAGEMENTS

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 140 670,00 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles				39 000		39 000
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)				**39 000**		**39 000**

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				
TOTAL				**39 000**

LES EFFECTIFS

	31/12/2017	31/12/2016
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	8,00	8,00
Agents de maîtrise	1,00	1,00
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

AECD
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SCI MAISON DE L'AUTOMOBILE

50, rue Rouget de l'Isle
92158 SURESNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SCI Maison de l'Automobile relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant la correction d'erreur. Une correction des amortissements antérieurs à 2007 a été effectuée pour ajuster la comptabilité au système auxiliaire de suivi des immobilisations.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Correction d'erreur
Comme mentionné ci-dessus, la note sur la correction d'erreur de l'annexe expose les motifs de la correction effectuée sur les amortissements et ses conséquences sur la présentation des comptes.
Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette correction et de la présentation qui en est faite.

Acquisition d'un immeuble à Argenteuil
La note de l'annexe précise le mode d'évaluation de cet immeuble acquis au cours de l'exercice ainsi que la répartition du coût d'acquisition entre ses différents composants. Nos travaux ont consisté à examiner la méthode comptable utilisée et les évaluations qui en résultent. Nous nous sommes assurés que l'annexe aux états financiers donne une information appropriée.

5. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 7 mai 2018

AECD

François LAMY

Bilan Actif

SCI Maison de l'Automobile

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/05/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	16 135	739	15 396	302
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**16 135**	**739**	**15 396**	**302**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 534 440		2 534 440	1 554 408
Constructions	10 848 582	5 758 147	5 090 435	4 623 444
Installations techniques, matériel et outillage industriel	558 709	411 256	147 453	155 425
Autres immobilisations corporelles	563 578	358 782	204 796	189 932
Immobilisations en cours	4 483 718		4 483 718	3 613 725
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**18 989 026**	**6 528 185**	**12 460 841**	**10 136 934**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	904		904	49
TOTAL immobilisations financières :	**904**		**904**	**49**
ACTIF IMMOBILISÉ	**19 006 065**	**6 528 924**	**12 477 142**	**10 137 286**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	321 337	31 480	289 857	5 861
Autres créances	138 539		138 539	66 961
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**459 876**	**31 480**	**428 396**	**72 822**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	105 000	57 000	48 000	1 586 191
Disponibilités	658 063		658 063	413 553
Charges constatées d'avance	6 644		6 644	2 464
TOTAL disponibilités et divers :	**769 707**	**57 000**	**712 707**	**2 002 209**
ACTIF CIRCULANT	**1 229 583**	**88 480**	**1 141 103**	**2 075 031**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	20 235 648	6 617 404	13 618 245	12 212 317

© Sage

Bilan Passif

SCI Maison de l'Automobile

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/05/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	6 936 430	6 936 430
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 416 932	1 174 875
Résultat de l'exercice	412 186	430 527
TOTAL situation nette :	**8 765 548**	**8 541 833**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	**8 765 548**	**8 541 833**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 623 450	3 300 000
Emprunts et dettes financières divers	16 847	216 847
TOTAL dettes financières :	**4 640 297**	**3 516 847**
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 519	143 384
Dettes fiscales et sociales	1 000	1 004
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 880	9 043
TOTAL dettes diverses :	**212 400**	**153 431**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	**4 852 697**	**3 670 278**
Ecarts de conversion passif		206
TOTAL GÉNÉRAL	13 618 245	12 212 317

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

SCI Maison de l'Automobile

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/05/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 143 074		1 143 074	1 115 563
Chiffres d'affaires nets	**1 143 074**		**1 143 074**	**1 115 563**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			320	426
PRODUITS D'EXPLOITATION			**1 143 394**	**1 115 989**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			26 469	21 299
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			269 512	225 991
TOTAL charges externes :			**295 981**	**247 290**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			190 423	186 404
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			300 585	274 277
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			31 480	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			**332 065**	**274 277**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			49	89
CHARGES D'EXPLOITATION			**818 518**	**708 060**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**324 876**	**407 929**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SCI Maison de l'Automobile

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/05/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**324 876**	**407 929**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	1 600	18 201
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 469	1 398
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 000	63 000
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	46 981	
	56 050	**82 598**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		60 000
Intérêts et charges assimilées	37 814	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 927	
	43 740	**60 000**
RÉSULTAT FINANCIER	**12 310**	**22 598**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**337 186**	**430 527**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	75 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	75 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**75 000**	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**1 274 444**	**1 198 587**
TOTAL DES CHARGES	**862 258**	**768 060**
BÉNÉFICE OU PERTE	412 186	430 527

© Sage

"Principes et conventions générales"

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, édictées par le règlement ANC 2016-2017du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

© Sage

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : un an

- Constructions : de 7 à 50 ans

- Installations générales, agencements et aménagements des constructions : de 3 à 50 ans

- Installations techniques : de 3 à 10 ans

- Installations générales, agencements et aménagements divers : de 2 à 20 ans

- Matériel de bureau et matériel informatique : de 1 à 3 ans

- Mobilier : de 5 à 10 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE A ARGENTEUIL

Le 31 juillet 2017, la SCI a acquis un immeuble situé 24, avenue du Général de Gaulle à Argenteuil pour un prix de 1,45 millions d'euros.

Le coût total immobilisé de 1,8 millions d'euros intègre les frais d'acquisition.

L'immeuble a fait l'objet d'une analyse par un expert indépendant qui a permis d'évaluer la répartition du coût de l'immeuble entre ses différents composants et d'estimer leur durées de vie restante:

Nature	durées de vie restante
Terrain	illimitée
Gros œuvre	50 ans
Etanchéité- couverture	8 ans
Façades principales & menuiseries extérieures	13 ans
Façade sur jardin	7 ans
Installations techniques	de 3 à 16 ans
Agencements et revêtements	5 ans
Voieries, réseaux divers	20 ans

CORRECTION D'ERREUR

A l'occasion de la migration du système auxiliaire de suivi des immobilisations, une correction des amortissements antérieurs à 2007 a été effectuée pour ajuster la comptabilité.

Les amortissements au 1er janvier 2017 sont augmentés de 108 471 euros et le report à nouveau est diminué du même montant.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La SCI Maison de l'Automobile a poursuivi sa politique d'acquisition d'immeubles au cours de l'exercice :

- En juillet 2017, acquisition d'un terrain à construire à Champniers (Charente). Le permis de construire a été obtenu en mars 2017 et les travaux sont en cours : 348 K€ ont été comptabilisés en 2017.

- Le 31 juillet 2017, la SCI a acquis une résidence à Argenteuil, destinée au logement d'étudiants du GARAC (1 782 K€). La mise en service a eu lieu en novembre après quelques travaux. L'acquisition a été financée par un emprunt de 1,55 M€ auprès du CIC, dont le remboursement est garanti par une caution du CNPA.

- En novembre 2017, elle a acheté des locaux commerciaux à Angers qui seront occupés en 2018 par le CNPA de la Région Pays de la Loire (180 K€).

- L'immeuble du 148, avenue Victor Hugo à Paris acquis fin 2016 (3 605 K€) est toujours en travaux fin 2017 : 342 K€ ont été comptabilisés en 2017.
  Sa mise en service est prévue début 2018.

L'évolution des immobilisations en cours peut se résumer comme suit :

	31/12/2016	acquisitions	31/12/2017
Victor Hugo	3 605	342	3 947
Angers	-	180	180
Champniers	9	348	357
total immobilisations en cours	3 614	870	4 484

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Cautionnement solidaire du Conseil National des Professionnels de l'Automobile (CNPA) au profit de la BNP au titre de l'emprunt de 3,3 millions d'euros souscrit le 14 décembre 2016. Le solde restant à rembourser au 31/12/2017 s'élève à 3,1 millions d'euros.

Cautionnement solidaire du Conseil National des Professionnels de l'Automobile (CNPA) au profit du CIC au titre de l'emprunt de 1,55 millions d'euros souscrit le 12 juillet 2017. Le solde restant à rembourser au 31/12/2017 s'élève à 1,53 millions d'euros.

Immobilisations

SCI Maison de l'Automobile

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/05/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	690		15 445
TOTAL immobilisations incorporelles :	**690**		**15 445**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	1 554 408		980 032
Constructions sur sol propre	7 797 480		677 112
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	2 265 032		145 838
Installations techniques et outillage industriel	520 586		35 637
Installations générales, agencements et divers	483 342		24 000
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	21 842		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	3 613 725		869 993
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**16 256 414**		**2 732 612**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	49		855
TOTAL immobilisations financières :	**49**		**855**
TOTAL GÉNÉRAL	16 257 153		2 748 912

RUBRIQUES	Reclassements	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			16 135	
TOTAL immobilisations incorporelles :			**16 135**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			2 534 440	
Constructions sur sol propre			8 474 592	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	(36 880)		2 373 990	
Install. techn., matériel et out. industriels	2 486		558 709	
Inst. générales, agencements et divers	34 394		541 736	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			21 842	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			4 483 718	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			**18 989 026**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			904	
TOTAL immobilisations financières :			**904**	
TOTAL GÉNÉRAL			19 006 065	

© Sage

Amortissements

SCI Maison de l'Automobile

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/05/18
Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Reclassements**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	388	351		739
TOTAL immobilisations incorporelles :	**388**	**351**		**739**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	3 816 468	181 857	128 543	4 126 868
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	1 622 599	53 810	(45 129)	1 631 280
Installations techn. et outillage industriel	365 160	25 678	20 418	411 256
Inst. générales, agencements et divers	302 321	35 486	4 641	342 448
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	12 931	3 403		16 334
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	**6 119 480**	**300 234**	**108 473**	**6 528 185**
TOTAL GÉNÉRAL	6 119 867	300 585	108 473	6 528 924

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	351		
TOTAL Immobilisations incorporelles :	**351**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	181 857		
Constructions sur sol d'autrui	53 810		
Constructions installations générales	25 678		
Installations techniques et outillage industriel	35 486		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	3 403		
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	**300 234**		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	300 585		

© Sage

Provisions Inscrites au Bilan

SCI Maison de l'Automobile

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/05/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients		31 480		31 480
Autres provisions pour dépréciation	60 000		3 000	57 000
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	60 000	31 480	3 000	88 480
TOTAL GÉNÉRAL	60 000	31 480	3 000	88 480

© Sage

État des Échéances des Créances et Dettes

SCI Maison de l'Automobile

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/05/18
Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	904		904
TOTAL de l'actif immobilisé :	**904**		904
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	31 480	31 480	
Autres créances clients	289 857	289 857	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	99 510	99 510	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	19 045	19 045	
Débiteurs divers	19 983	19 983	
TOTAL de l'actif circulant :	**459 876**	**459 876**	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	6 644	6 644	
TOTAL GÉNÉRAL	467 424	466 520	904

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	4 623 450	300 993	1 234 118	3 088 339
Emprunts et dettes financières divers	16 847		(0)	16 847
Fournisseurs et comptes rattachés	209 519	209 519		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 000	1 000		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 880	1 880		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	4 852 697	513 393	1 234 118	3 105 186

© Sage

Charges à Payer

SCI Maison de l'Automobile

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/05/18
Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 215
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	1 880
TOTAL	78 096

© Sage

Charges et Produits Constatés d'Avance

SCI Maison de l'Automobile

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/05/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	6 644	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	6 644	

© Sage

Composition du Capital Social

SCI Maison de l'Automobile

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/05/18
Tenue de compte EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	455000	15,24
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	455000	15,24

© Sage